
PROCÈS VERBAL DES ELECTIONS SENATORIALES SÉANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2026

▪ **PRÉSENTS :**

- M. BELLIER-BENISTAND Eric, M. BRUN Olivier, Mme DREVARDE Déborah, Mme ECHEVET Peggy, Mme FILET-COCHE Nancy, Mme GUILLIER Céline, Mme HUGONIN Manon, M. LEBERT Eloi, M. PARQUE Yannick, Mme PELIZZARI Emilie, M. SAVIGNON Florent, Mme THOMAS Sabrina

▪ **ABSENTS :**

- **POUVOIRS :** M. ZUNKO Thierry a donné pouvoir à Mme FILET-COCHE Nancy, M. TESTOUD Loïc a donné pouvoir à Mme PELIZZARI Emilie, Mme THOMAS Liliane a donné pouvoir à Mme DREVARDE Déborah

▪ **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- Mme PELIZZARI Emilie



ORDRE DU JOUR

1. Elections des délégués titulaires et suppléants chargés d'élire les sénateurs



DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément aux dispositions du Code électoral, le bureau électoral est constitué :

du maire, président ;
des deux conseillers municipaux les plus âgés présents ;
des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents.

Le bureau est donc composé de :

Mme FILET-COCHE Nancy, Présidente

M. BELLIER-BENISTAND Eric et Mme ECHEVET Peggy, conseillers municipaux présents les plus âgés

Mme HUGONIN Manon et M. LEBERT Eloi, conseillers municipaux présents les plus jeunes

Madame le Maire rappelle que la commune doit élire trois délégués et trois suppléants.

Le scrutin a lieu à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Madame le Maire demande si la minorité a une liste à déposer.

La minorité sollicite un temps de parole pour s'adresser à l'ensemble des conseillers :

M. LEBERT prend la parole :

“ Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Nous sollicitons une voix de grand électeur pour les élections sénatoriales prévues le 27 septembre 2026, à travers une candidature Déborah/Eloi (titulaire/suppléant) au sein d'une liste unique avec votre équipe. Cette élection renouvellera une moitié du Sénat, l'une des 2 chambres formant le parlement. Le Sénat contrôle l'action du gouvernement, réalise un travail législatif de construction et vote la loi, et représente nos collectivités territoriales. Son rôle est politique. Dans la Drôme, le renouvellement de nos trois sénateurs se fera au scrutin de liste à la représentation proportionnelle pour un mandat de 6 ans.

Au cours de la campagne municipale, notre liste Agir Ensemble pour Saint-Laurent-en-Royans a affirmé ses convictions : défense des valeurs de notre République, bon fonctionnement de nos institutions, respect de chacune et chacun, respect des règles communes. Nous avons placé les valeurs de justice, d'entraide, de liberté et de préservation du vivant comme guides de notre action publique. Ayant obtenu 258 voix soit 39,15 % des suffrages, nous requérons l'une des 3 voix de grands électeurs dont dispose la commune afin de l'apporter à la liste candidate aux sénatoriales qui correspondra à nos convictions et à nos valeurs. Le choix de notre candidature serait un acte fort pour illustrer votre respect de l'équilibre démocratique au sein de notre commune.

Concernant les 2 autres voix de grands électeurs, il nous semble logique qu'elles soient détenues par votre équipe. Néanmoins afin de pouvoir vous confier nos voix, et surtout avec le souci de la transparence démocratique, nous aimerions que vous puissiez motiver les candidatures que vous allez présenter : pour chacune de ces candidatures, quelles sont les valeurs qui guideront votre vote le 27 septembre ? Quelle majorité politique souhaitez-vous voir advenir au Sénat à la suite des élections ? La poursuite de la majorité sénatoriale actuelle béquille du macronisme usé ? Une majorité nouvelle d'union des droites au service d'un futur gouvernement rassemblement national ? Une majorité plurielle de gauche pour davantage de justice sociale et d'écologie ?

Salomé SAQUE que vous avez justement cité dans votre lettre de la municipalité lue à l'occasion des commémorations du 8 mai rappelait le 15 mars sur les réseaux sociaux que « Les Sénateurs votent les lois et décident au niveau national de tout ce qui peut faire basculer nos vies, par exemple les sénateurs pourraient valider des lois qui retirent des droits fondamentaux ou acter des mesures répressives et autoritaires ».

Merci donc de nous éclairer avec clarté vers quelles politiques iront vos voix de grands électeurs. “

Mme le Maire explique que les élus majoritaires refusent cette demande. Une décision qui a été anticipée et discutée de façon collégiale. Elle explique qu'elle avait formulée la même demande sur le mandat précédent et qu'un refus lui avait été signifié par la majorité en place.

M. LEBERT demande alors aux grands électeurs désignés par la majorité vers quel parti vont porter leurs voix, si elles vont aller vers la « béquille macroniste », vers l'union des droites donc le RN ou vers un autre parti qui privilégie la justice sociale. Il explique que Mme le Maire a soutenu Laurent WAUQUIEZ lui-même soutenu par Eric CIOTTI qui a rejoint le RN.

M. BELLIER-BENISTAND explique que ce qu'il sait aujourd'hui c'est que sa voix ne se portera pas vers un candidat LFI ou communiste.

Mme GUILLIER répond qu'elle prendra le temps de lire les programmes de chacun des candidats.

Mme DREVARD prend la parole pour signaler qu'elle trouve la réponse, de Mme le Maire, un peu légère notamment sur la raison qui l'a poussée à ne pas accepter la candidature de la minorité.

Elle a également du mal à imaginer que des gens de gauche et de droite aient pu se présenter sur une même liste, ce que dis la majorité en se maintenant sans étiquette. Elle demande aux élus majoritaires et notamment aux candidats proposés pour être grands électeurs d'être clairs sur leurs couleurs politiques.

Mme FILET-COCHE rappelle une nouvelle fois que la décision de ne pas leur laisser une voix a été prise collégialement et non par elle seule. Elle précise qu'il n'y aura pas de vote extrême et donc pas de vote RN.

M. LEBERT demande donc que les grands électeurs notifient dès à présent leurs intentions de votes.

M. BELLIER-BENISTAND demande si cela ne leur suffit pas de savoir qu'il n'y aura pas de vote pour un extrême quel qu'il soit. Il précise ensuite qu'il a du mal avec l'expression l'union des droites sachant qu'il y a aussi une union des gauches.

Les listes déposées sont les suivantes :

1/ St Laurent toujours plus dynamique

Mme FILET-COCHE Nancy, Titulaire

M. BELLIER-BENISTAND Eric, Titulaire

Mme GUILLIER Céline, Titulaire

Mme PELIZZARI Emilie, Suppléante

M. BRUN Olivier, Suppléant

Mme THOMAS Sabrina, Suppléante

2/ Agir ensemble pour St Laurent

M. LEBERT Eloi, Titulaire

Mme DREVARD Déborah, Suppléante

Chaque conseiller est invité à prendre une enveloppe, à passer par l'isoloir et à déposer son vote dans l'urne après appel de son nom.

Les conseillers municipaux les plus jeunes procèdent au dépouillement des votes.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

La liste « St Laurent toujours plus dynamique » a obtenu 12 voix.
La liste « Agir ensemble pour St Laurent » a obtenu 3 voix.

Sont élus délégués :

Mme FILET-COCHE Nancy
M. BELLIER-BENISTAND Eric
Mme GUILLIER Céline

Sont élus suppléants :

Mme PELIZZARI Emilie
M. BRUN Olivier
Mme THOMAS Sabrina

Il a été procédé à la signature du procès-verbal avec les membres du bureau.

Les résultats ont été transmis à la Préfecture de la Drôme conformément à la réglementation.

M. LEBERT a offert aux grands électeurs un exemplaire du livre « Résister » de Salomé SAQUE de la part de la minorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Nancy FILET-COCHE

Le Secrétaire de séance,
Émilie PELIZZARI